

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Koula-Moutou : un jeune homme se noie dans la Bouenguidi

D. M

Koula-Moutou/Gabon

Le sinistre feuilleton de la Bouenguidi n'est manifestement pas prêt de prendre fin. En effet, un compatriote, la vingtaine, identifié comme Shimita Nzengue, vient de périr dans les eaux troubles du principal cours d'eau de la province de l'Ogooué-Lolo.

Selon des membres de la famille du jeune homme, le drame se serait produit au village Miyanga, à environ 20 km de Koula-

Moutou, alors que Shimita Nzengue et son cadet revenaient des champs. Après avoir pris un bain, la victime aurait pris place à bord de sa pirogue dans le but de traverser la Bouenguidi. Mais, malheureusement, la pagaie de l'embarcation se serait subitement cassée en deux. Et le pire serait arrivé au moment où le pilote tentait de récupérer le bout tombé à l'eau. Il tombe à son tour dans le fleuve et aussitôt emporté par le fort courant de la Bouenguidi. Les populations du hameau mises au courant de la situation, vont tout de

suite alerter les autorités de Koula-Moutou. Les recherches entreprises par les services de la Pêche ont finalement abouti à la découverte du corps de l'infortuné, 24 heures plus tard. C'est le chapeau qu'il portait le jour du drame qui a permis aux secouristes de retrouver le corps du malheureux à environ 50 m. À noter que le mauvais sort semble s'acharner ces derniers temps sur la famille de Shimita Nzengue. En effet, un riverain nous apprend que l'un des frères de l'infortuné – lequel atteint régulièrement de crises



Photo: Damien MADEBE

**Le village Miyanga où les autorités ont procédé au constat, avant la remise de la dépouille à la famille.**

d'épilepsie –, aurait également trouvé la mort dans des conditions mystérieuses au même endroit.

## Vol au Conseil départemental de Lebamba : le président porte plainte

Gloire Junaël MOUBEDI-BIGOGO  
Lebamba/Gabon

CERTES, l'argent volé, soit 3 millions de francs, n'appartenait pas au Conseil départemental de la Louetsi-Wano qui a pour chef-lieu Lebamba, mais son président Gervais Boundzanga ne pouvait rester indifférent face à ce forfait. Le vol ayant été perpétré dans l'enceinte du Conseil, il n'a pas tenu à ce que ce cambriolage dont a été victime l'un de ses agents, en l'occurrence Jean-Calvain Tchioba, reste impuni. Aussi, a-t-il porté plainte contre X pour vol avec effraction dans les locaux de l'institution dont il a la charge. Cette somme de trois millions de francs, Jean-Calvain Tchioba (du reste agent comptable dudit Conseil), l'avait dissimulé dans un des cartons de son bureau. Dans une ville de Lebamba ne disposant pas d'établissement bancaire, son bureau constituait la meilleure cachette et ce d'autant que cet argent était destiné à son chantier de construction. Lorsque l'on regarde l'état des lieux après son passage, l'auteur de ce cambriolage avait cassé la porte de la salle de réunion pour accéder au secrétariat où se trouvait même un ordre de recette de l'ordre de 200 000 francs auquel il ne s'est pas intéressé.



Photo: BIGOGO

**Le président Gervais Boundzanga, pour qui ce crime ne doit pas demeurer impuni.**

De la même manière, il va entrer par effraction dans le bureau du président du Conseil où il n'accordera aucun intérêt ni à l'ordinateur portable ni aux autres objets de valeur qui s'y trouvaient. Sorti par l'arrière du bâtiment, il va traverser plusieurs bureaux pour ne s'intéresser qu'à celui de l'agent comptable où, bien rangées dans l'un des cartons, deux enveloppes contenant respectivement 300 000 francs et 3 000 000 de francs avaient été cachées. Laissant la somme la moins importante, il va s'emparer de l'enveloppe contenant 3 000 000 francs avant de partir. Saisi par le président du Conseil départemental, les agents de la brigade de gendarmerie de Lebamba ont refait le parcours emprunté par le voleur en repérant de nombreux indices nécessaires à la manifestation de la vérité.

## COMMUNIQUÉ

### Liquidation OCTRA

Le Liquidateur de l'OCTRA, en réaction aux rumeurs savamment distillées par des personnes mal intentionnées et tendant à faire croire au retour dans le domaine public des espaces couverts par les Titres Fonciers OCTRA, après consultation et avis des services de la Conservation Foncière et ceux de l'ANUTTC, il apparaît qu'il n'existe aucun texte ayant déclaré d'utilité publique les parcelles faisant partie des Titres Fonciers de l'OCTRA. Il va sans dire que celles-ci restent bien et demeurent la propriété de l'OCTRA.

En conséquence, toute personne désireuse d'en faire l'acquisition ou de régulariser sa situation foncière, devra se rapprocher du Liquidateur de l'OCTRA qui reste le seul habilité à procéder à des ventes dans cette zone.

Tous les occupants anarchiques, sans droits ni titres, sont tenus de régulariser leurs situations respectives auprès de la Liquidation OCTRA, avant le 14 Octobre 2021, sous peine de poursuites judiciaires.

**Le Liquidateur de l'OCTRA**